

ECORENO'V

La plateforme locale de
rénovation énergétique
de l'habitat privé de la
Métropole de Lyon

CHARTRE DES PARTENAIRES

2016 - 2020

Un dispositif

GRANDLYON
la métropole

 **PLAN
CLIMAT
ENERGIE
TERRITORIAL
GRANDLYON**

Avec le soutien de



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

La rénovation énergétique de l'habitat, un enjeu majeur du territoire

Une politique de développement local durable

La politique de rénovation énergétique de la Métropole de Lyon vise à :

- faire des économies d'énergies par la sobriété et l'efficacité, et ainsi diminuer les consommations ;
- maîtriser les factures énergétiques, notamment de carburant, de chauffage et d'électricité, et ainsi réduire la précarité énergétique ;
- favoriser le développement d'éco-activités et notamment les emplois locaux (éco-rénovation et éco-construction, énergies renouvelables) ;
- améliorer le confort des logements, tant en hiver qu'en été.

Cette politique s'inscrit plus généralement dans une politique de développement local durable qui vise à :

- anticiper les effets économiques, sociaux et environnementaux du changement climatique et s'en prémunir ;
- produire davantage d'énergies locales renouvelables et être moins dépendant des énergies fossiles ;
- enclencher un changement de modèle économique et sociétal permettant globalement de préserver et valoriser les ressources et l'emploi ;
- limiter les impacts sur la santé (lutte contre la précarité, qualité de l'air, bruit).

Ainsi, la rénovation énergétique de l'habitat privé se situe à la croisée des politiques publiques de la Métropole : politique de l'habitat, de l'énergie-climat et du développement durable, politique sociale, politique de développement économique.

Le plan climat territorial

La France s'est engagée d'ici 2020 à diminuer de 20 % ses émissions de GES, de 20 % sa consommation d'énergie et à atteindre 20 % d'énergies renouvelables dans le bouquet énergétique et d'ici 2050 à réduire par 4 ses émissions de GES.

En 2007, la Métropole de Lyon a lancé son Plan climat énergie territorial (PCET) afin de décliner les objectifs nationaux au plan local et définir les actions à conduire pour atteindre ces objectifs.

Dans le plan d'actions partenariales du PCET du Grand Lyon adopté en 2011, la rénovation énergétique de l'habitat a fait l'objet d'une orientation spécifique, avec un objectif ambitieux de rénovation de 12.000 logements par an au niveau BBC.

La plateforme ÉCORÉNO'V

Des expérimentations ont ainsi été engagées afin de tester les conditions d'atteinte des objectifs du PCET, notamment dans le parc de logements privés. Ainsi, des dispositifs d'accompagnement

territorialisés ont été mis en œuvre et la Métropole a intégré dans tous ses dispositifs d'amélioration du parc de logements privés une dimension énergétique. Sur la période 2012-2014, une phase expérimentale d'aides aux travaux avait été mise en place pour des projets atteignant le niveau bâtiment basse consommation (BBC), avec une subvention de 2 500 € par logement. A ce titre, près de 850 logements dans le parc privé ont été financés, pour un total de 2 M€, générant près de 20 M€ de travaux.

Suite à un appel à manifestation d'intérêt de la Région et de l'ADEME en 2014, la Métropole de Lyon a été sélectionnée pour mettre en œuvre une plateforme locale de la rénovation énergétique, dispositif qui a, depuis, été inscrit dans la loi de transition énergétique pour la croissance verte promulguée en août 2015.

La plateforme ECORENO'V, créée en 2015, vise à augmenter le nombre de logements réhabilités sur le territoire de la Métropole pour atteindre chaque année le chiffre de 1 250 à 1 800 logements rénovés. Dans cette perspective, la Métropole a adopté, en septembre 2015, un régime d'aides financières, afin d'inciter les propriétaires du territoire à engager des projets d'éco-rénovation, selon deux niveaux de performance énergétique :

- niveau volontaire : 35% d'économies d'énergie, aide de 2000 euros par lot
- niveau exemplaire : BBC rénovation, aide de 3500 euros par lot.

La Métropole de Lyon s'inscrit également dans le programme des « territoires à énergie positive pour la croissance verte » qui vise à territorialiser la politique de transition énergétique ; dans le programme Ecocité Ville de Demain, dont l'une des actions permet de soutenir la rénovation énergétique des logements privés ; et encore dans le programme européen Horizon 2020 qui expérimente la rénovation énergétique combinée au réseau de chaleur urbain et au transfert de données de consommation énergétique sur l'un des territoires de l'agglomération. La plateforme ECORENO'V met en synergie ces différents programmes au bénéfice des rénovations énergétiques sur le territoire.

Tous ensemble, relevons le défi de la rénovation énergétique des logements !

Pourquoi cette charte d'engagements ?

Selon une étude réalisée en 2015 par la Cellule économique Rhône-Alpes (CERA), 56% des propriétaires de la Métropole de Lyon ont réalisé des travaux de rénovation ou d'amélioration de leur logement au cours des 3 dernières années, mais à peine plus de la moitié ont intégré une dimension énergétique. Un des enjeux sur le territoire de la Métropole de Lyon est donc d'amener des propriétaires vers des projets plus complets de rénovation comprenant, selon les cas, des travaux d'isolation, des changements de fenêtres, de systèmes de ventilation ou de chauffage, dans le respect des particularités architecturales et d'insertion paysagère de chaque bâtiment.

La rénovation énergétique associe toutes les parties prenantes de l'acte de rénovation du bâtiment, du conseil, de l'immobilier, de l'architecture, de l'ingénierie financière, des entreprises, de l'urbanisme et du patrimoine. La plateforme ECORENO'V,, pilotée par la Métropole de Lyon, permet de réunir ces acteurs et de mettre en lumière leurs engagements respectifs.

Au-delà des signataires de la présente charte, un comité de suivi peut, autant que de besoin, associer un partenariat élargi autour de la plateforme ECORENO'V.

Convaincue que la réussite de la plateforme de rénovation énergétique passe par la mobilisation de toute la chaîne d'acteurs, et que chacun détient une part de la solution, la Métropole propose aux signataires de :

- Affirmer leurs engagements et les faire connaître ;
- Valoriser leurs actions et leur exemplarité ;
- Participer à la démarche et à l'émulation collective ;
- Faciliter la prise de conscience et la prise de décision de travaux chez les propriétaires ;
- Faciliter le suivi et l'évaluation de la rénovation énergétique des logements sur le territoire de la Métropole, participant au Plan climat-énergie territorial.

Cette charte facilite l'échange entre acteurs, voire l'incitation d'autres acteurs à s'impliquer, grâce à la communication sur les actions menées. De nouveaux signataires pourront être intégrés au fil des années.

Engagement de la Métropole auprès de ses partenaires ÉCORÉNO'V

La Métropole affirme son rôle de pilote du service ÉCORÉNO'V qui consiste notamment à :

- **Contribuer à l'atteinte des objectifs affichés**, par tous ses moyens, **tout en intégrant le respect du patrimoine urbain et architectural du territoire** ;
- **Réserver des fonds pour délivrer une subvention incitative** à l'éco-rénovation, tout en recherchant les actions complémentaires nécessaires en matière de lutte contre la précarité énergétique ; 30 millions d'euros inscrits à la programmation pluriannuelle des investissements 2015-2020 pour l'éco-rénovation des logements sociaux et privés de la Métropole ;
- **Se tenir à l'écoute des signataires** pour échanger sur les sujets liés à ÉCORÉNO'V et repérer les freins aux actions d'éco-rénovation performante ;
- **Associer les signataires** à la gouvernance de la plateforme, notamment lors des comités de suivi (1 à 2 réunions / an) et aux communications intermédiaires, ainsi qu'à des réunions thématiques qui concernent tout ou partie des signataires ;
- **Promouvoir les signataires** en publiant la présente charte sur la page web ECORENO'V, sur le blog du plan climat et lors des réunions plénières biennuelles du Plan Climat (appelées Conférences Energie Climat) ; mentionner régulièrement la présente charte et ses signataires dans les présentations de la plateforme ;
- **Être présent auprès des signataires** pour les accompagner dans leurs actions de communication et sensibilisation ;
- **Capitaliser les bonnes pratiques du territoire**, valoriser les opérations exemplaires d'éco-rénovation et les signataires de la charte impliqués.

Engagements des signataires de la charte ÉCORÉNO'V

Nous, représentants habilités des organismes signataires, nous engageons par la présente charte à contribuer aux objectifs de rénovation énergétique portés par la Métropole.

Nous nous engageons notamment à promouvoir le dispositif ECORENO'V et à le mettre en œuvre selon les axes suivants :

- **Intégrer les objectifs** de rénovation énergétique dans la stratégie de nos organismes ou dans la communication vis-à-vis de nos adhérents ;
- **Inscrire l'éco-rénovation dans une approche globale du bâti** visant à l'amélioration de la qualité architecturale, patrimoniale et le confort de l'usager
- **Respecter** les chartes communales relatives à la mise en valeur du patrimoine
- **Promouvoir ÉCORÉNO'V** par des actions de communication externe (site internet, publications, etc...) ; le relayer lors d'évènements, qu'ils soient réguliers, statutaires (AG etc...) ou spécifiques, internes ou externes.
- **Sensibiliser** le personnel salarié, les clients, les usagers, les adhérents, les bénéficiaires, notamment en les informant des possibilités de la plateforme ECORENO'V et en les orientant vers le guichet d'accueil porté par l'Agence Locale de l'Energie.
- **S'engager dans un processus de formation** du personnel salarié et des adhérents sur les enjeux de l'éco-rénovation de l'habitat privé, le dispositif ECORENO'V, son offre dédiée et souligner le positionnement de nos organismes comme acteurs relais.
- **Proposer une offre de services compatible avec les objectifs ÉCORÉNO'V** à nos clients / usagers, promouvant l'efficacité et la sobriété énergétique.
- **Contribuer aux instances de pilotage** : désigner un représentant participant au comité de suivi élargi et de façon ponctuelle aux autres réunions associées.
- **Contribuer à la capitalisation et à la valorisation** des expériences réussies en matière d'éco-rénovation des logements privés.
- **Echanger avec la Métropole des données et des informations** de nature à rendre compte du contexte de l'éco-rénovation ou d'en permettre le suivi et l'évaluation, dans le respect des réglementations en vigueur, précisées, le cas échéant, dans des conventions spécifiques d'échange de données.
- **Rendre compte** des actions menées lors des comités de suivi de la plateforme, et tous les 2 ans environ en amont de la Conférence Énergie Climat.

Les signataires volontaires peuvent, s'ils le souhaitent, prendre des engagements quantifiés et détaillés complémentaires (cf annexe).

Modalités d'utilisation du logo ECORENO'V

La Métropole de Lyon peut autoriser les signataires à mentionner leur qualité de signataire ECORENO'V, sous réserve de validation préalable de la Métropole.

Cette mention se matérialisera notamment par l'emploi du logo ECORENO'V, tel que figurant dans la charte graphique remise par la Métropole de Lyon, sans modification d'aucune nature et sera soumise, avant toute publication et quel qu'en soit le support, à validation de la Métropole de Lyon.

Les marques, logos et tous autres signes distinctifs appartenant à chacun des signataires ou aux personnes pour le compte desquelles elles interviennent, ne peuvent être reproduits et représentés par l'un des signataires que sous réserve de l'accord préalable du signataire concerné.

Les signataires sont et restent titulaires de l'ensemble de leurs droits de propriété industrielle, droits de propriété littéraire et artistique, droits de communication et droits à l'image respectifs et en garantissent une jouissance paisible dans le cadre de la présente Convention.

En cas de cessation de la présente Charte, pour quelque cause que ce soit, les signataires cesseront immédiatement toute utilisation du logo ECORENO'V ou de ses déclinaisons, ainsi que toute mention faisant référence à la Charte qui leur auraient été accordées préalablement en tant que signataires.

Modalités de suivi des engagements





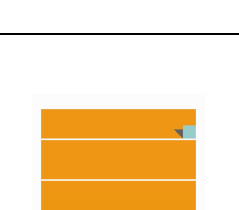

La Métropole et ses partenaires réaliseront un bilan intermédiaire en 2018 et un bilan final en 2020. Les actions pourront être détaillées dans le cadre du comité de suivi de la plateforme ECORENO'V et en amont de la Conférence Énergie Climat.

Les partenaires ECORENO'V pourront également contribuer aux instances d'Habiter Se Loger, les rendez-vous de la Métropole dans le domaine de l'Habitat.

Fait à Lyon, le 30/11/2016

<p>L'ADIL Rhône et Métropole</p> <p>Représentée par Daniel Valéro, vice président du Département du Rhône</p>	 <p>adil Agence d'Information sur le Logement Département du Rhône Métropole de Lyon</p>	
<p>L'Agence Locale de l'Energie</p> <p>Représentée par sa présidente Murielle Laurent</p>	 <p>ale agence locale de l'énergie Lyon agglomération</p>	
<p>L'ARC Rhône-Alpes</p> <p>Représenté par Bernard Fischer</p>	 <p>Arc Rhône-Alpes</p>	
<p>BTP Rhône et Métropole</p> <p>Représenté par Jean-François DUBRAY représentant le Président Gilles COURTEIX</p>	 <p>BTP RHÔNE ET MÉTROPOLE Construire, Innover, Ensemble</p>	
<p>La CAPEB</p> <p>Représentée par Abdallah ABDELLI, Vice-Président</p>	 <p>CAPEB L'Artisanat du Bâtiment Rhône</p>	
<p>Le CAUE Rhône et Métropole</p> <p>Représenté par</p>	 <p>CAUE RHÔNE MÉTROPOLE CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT</p>	

<p>La Chambre des Métiers et de l'Artisanat</p> <p>Représentée par</p>	 <p>Chambres de Métiers et de l'Artisanat</p> <p>Lyon • Rhône</p>	
<p>Le Cluster Eco-énergie</p> <p>Représenté par Marie-Soriya Ao</p>	 <p>éco Énergies</p> <p>LE CLUSTER DE L'ÉCO-BATIMENT</p>	
<p>Le Crédit Agricole</p> <p>Représenté par Laurence Derobert</p>	 <p>CA</p> <p>CENTRE - EST</p>	
<p>Le Crédit Foncier de France</p> <p>Représenté par Christophe BOULDOUYRE</p>	 <p>CRÉDIT FONCIER</p>	
<p>Dalkia</p> <p>Représenté par son directeur Lyon Métropole Gerald Campbell Robertson</p>	 <p>dalkia</p> <p>GRUPE EDF</p>	
<p>La délégation locale de l'Anah</p> <p>Représentée par Joël Prillard, Directeur DDT 69</p>	 <p>Agence nationale de l'habitat</p> <p>Anah</p>	
<p>Domofinance</p> <p>Représenté par Alexandre Pourchet, Responsable commercial régional</p>	 <p>domofinance</p>	
<p>ENEDIS</p> <p>Représenté par</p> <p>Représenté par Patrick Rakotondranahy, Directeur Enedis Lyon Métropole</p>	 <p>ENEDIS</p> <p>L'ELECTRICITE EN RESEAU</p>	

<p>Engie Cofely (chauffage urbain de Rillieux)</p> <p>Représenté par Didier Mathevon</p>		
<p>Engie réseau (chauffage urbain de Vaulx en Velin)</p> <p>Représenté par Claude Mortier</p>		
<p>La FNAIM</p> <p>Représentée par Nicolas Bouscasse</p>		
<p>GRDF</p> <p>Représenté par son Directeur Territorial Lyon Métropole Servan Le Guern</p>		
<p>La Métropole de Lyon</p> <p>Représentée par Béatrice Vessiller</p>		
<p>L'Ordre des architectes</p> <p>Représenté par son président, Noël Brunet</p>		
<p>La Poste</p> <p>Représentée par Jean-François FARENC Délégué Régional du Groupe</p>		
<p>PROCIVIS Rhône</p> <p>Représenté par Pierre Bonnet, directeur général</p>		

<p>SOLIHA Rhône et Grand Lyon</p> <p>(association accompagnant les ménages modestes dans leur projet de travaux)</p> <p>Représentée par Jean-Jacques Argenson, Président</p>		
<p>Le Syndicat des architectes du Rhône</p> <p>Représenté par son président Jean-Michel Woukoff</p>		
<p>Syntec ingénierie</p> <p>Représenté par Paul Galonnier, Délégué régional Auvergne Rhône Alpes</p>		
<p>Direction Régionale des Affaires Culturelles Auvergne-Rhône-Alpes</p> <p>Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine du Rhône</p> <p>Représentée par Christophe Margueron</p>		
<p>L'UNIS</p> <p>Représenté par Marc Sagnimorte</p>		
<p>L'UNPI</p> <p>Représentée par Victor-John Vial-Voiron</p>		

Annexe 1 : suivi des engagements ECORENO'V

Suggestion d'indicateurs possibles à communiquer à la Métropole pour rendre compte des engagements :

- *Promotion d'ECORENO'V : liste des publications et événements envisagés, et pour chacun, nb de personnes touchées par catégories (salariés, clients, usagers, adhérents...)*
- *Formation : nb de formations mises en place ou envisagées, avec contenu et nb d'inscrits*
- *Capitalisation : nb de projets d'éco-rénovation menés à terme et retour synthétique d'expérience*
- *Données communicables à la Métropole permettant de rendre compte du contexte et/ou de contribuer au suivi évaluation de la politique d'éco-rénovation*
- ...

Annexe 2 : engagements spécifiques de l'Agence Locale de l'Energie

L'Agence Locale de l'Energie de l'agglomération lyonnaise conseille gratuitement les particuliers sur leurs travaux d'énergie en maisons comme en copropriétés, depuis une quinzaine d'année dans le cadre de son service d'Espace Info Energie grâce au soutien du Grand Lyon, l'ADEME et la Région Rhône Alpes.

Dès 2007, elle a développé des outils d'accompagnement spécifiques pour les copropriétés. En 2013, elle a priorisé ses accompagnements techniques aux copropriétés. En 2014, elle a renforcé le service d'Espace Info Energie, pour faire suite à la montée en charge du Plan de rénovation énergétique de l'habitat des Ministères du logement et de l'écologie, qui ont articulé les EIE et les opérateurs Anah en Point Rénovation Information Service (PRIS). Elle a aussi mutualisé avec HESPUL le service EIE du Rhône et de la Métropole, notamment pour en élargir les horaires d'ouverture. Début 2015, L'ALE est devenue la porte d'entrée principale d'Ecoréno'v.

L'ALE contribue aux 5 axes de la plateforme locale de rénovation énergétique :

- Renforcer la communication sur la rénovation : lien étroit avec la Métropole pour compléter la communication institutionnelle par celle de l'ALE : newsletters, actus, agenda organisation d'évènements etc.
- Conseiller les particuliers : 1^{er} niveau de conseils en EIE, accompagnement léger des copropriétés puis transfert vers un opérateur, réflexion pour la mise en place d'un outil informatique pour le suivi des projets, ... L'ALE mettra en place en 2017 le suivi des consommations d'énergie des bâtiments rénovés, l'appui à leur exploitation et aux écogestes.
- Développer les outils financiers : instruction technique des dossiers de subvention Ecoréno'v pour les maisons et les copropriétés, ...
- Mieux organiser l'offre des professionnels du bâtiment et de l'immobilier : formation des syndicats, pré-visites DOREMI, tenue à jour de listes de professionnels en lien avec leurs fédérations ...
- Participer à la gouvernance du projet : participation de l'ALE à l'ensemble des instances de suivi (comités techniques, des comités de suivi, comités de suivi élargis, ...), appui à la formalisation des partenariats notamment par la charte plateforme, contributions ...
- En 2017, l'activité rénovation de l'habitat privé devrait représenter environ 600.000 Euros, soit près de 9 ETP ALE ; ces moyens nous permettront de donner environ 3000 conseils, de faire 180 accompagnements de copropriétés, d'organiser une trentaine d'évènements sur le sujet, de communiquer auprès d'environ 10.000 ménages.

Annexe 3 : engagements spécifiques de la Fédération BTP Rhône et Métropole

BTP Rhône et Métropole fédère des entreprises de tous métiers du Bâtiment et des Travaux Publics, et de toutes tailles, des artisans, TPE, PME aux groupes nationaux, assurant ainsi la représentativité de toute la diversité du tissu économique du secteur sur son territoire.

Son rôle : informer, représenter, défendre, conseiller.

Ses valeurs : engagement, solidarité, proximité, expertise.

Acteur majeur de la défense des intérêts de ces entreprises, l'organisation professionnelle est reconnue comme l'interlocuteur incontournable des donneurs d'ordre, partenaires institutionnels et économiques du Rhône et de la Métropole de Lyon.

Pour accompagner la Métropole de Lyon dans l'atteinte des objectifs de la plateforme ECORENO'V, la Fédération BTP RHONE ET METROPOLE s'engage à :

Promouvoir ECORENOV auprès de l'ensemble de ses adhérents

En s'appuyant sur ses moyens de communication interne : circulaires d'informations, site internet www.btp-rhone.ffbatiment.fr, réunions statutaires, réunions de chambres professionnelles, réunions thématiques.

Promouvoir ECORENOV auprès de ses partenaires et des maîtres d'ouvrages

En profitant des événements organisés par la Fédération ou auxquels est associée la Fédération, comme par exemple : les 5 à 7 de l'éco-construction du Rhône, le salon BEPOSITIVE, la Journée des Conseils Syndicaux de l'UNIS, le Salon des maires...

En profitant des actions de communication déployées par la Fédération en direction du public, telle que la campagne « Aujourd'hui c'est le bon moment de faire les travaux »

Mobiliser les professionnels du bâtiment

En s'appuyant sur la Commission Energie et Bâtiment Responsable de BTP Rhône et Métropole qui fera le trait d'union entre la plateforme ECORENO'V et les membres de la Fédération,

En participant activement aux travaux menés par le COFIL ECORENO'V à l'instar de ce qui se fait déjà au sein du COFIL et du COTECH de la démarche DOREMI pilotée par la Métropole,

En facilitant les rencontres entre les représentants de la plateforme et les professionnels de la rénovation des copropriétés ou des maisons individuelles pour l'élaboration de projets partagés.

Accompagner la montée en compétence des professionnels du bâtiment

En poursuivant les efforts d'accompagnement en direction des artisans et entreprises dans l'obtention de la qualification RGE : à ce jour, plus de 30% des adhérents de la Fédération sont déjà titulaires d'un ou plusieurs signes RGE, dont les « PROS de la performance énergétique® »,

En proposant aux professionnels une offre adaptée de formation continues en matière de rénovation énergétique performante (modules FEEBAT, Etanchéité à l'Air, formations PRAXIBAT...)

En incitant à l'autocontrôle des travaux par la promotion des 20 fiches métiers conçues par la Fédération pour accompagner les professionnels dans l'autocontrôle de leurs chantiers,

En facilitant la compréhension des aides financières nationales et locales :

- par l'élaboration de fiches, guides et mémos simplifiés,
- par la présentation du rôle, des actions et outils de l'Espace Info Energie du Rhône,

En encourageant les artisans et entrepreneurs au développement d'une offre globale :

- par la promotion du logiciel gratuit OREBAT développé par la Fédération permettant une évaluation thermique globale d'une maison individuelle ou d'un logement collectif,
- par la promotion des intérêts d'une rénovation énergétique performante auprès de ses adhérents et auprès des maîtres d'ouvrages,
- par l'organisation de réunions d'information juridique sur le montage de groupements momentanés ou permanents d'entreprises,
- par l'organisation de rencontres entre professionnels pour faciliter la constitution de groupements,
- par l'action conjuguée avec le CLUSTER RHONE-ALPES ECO ENERGIES avec lequel la Fédération a signé une convention de partenariat,

Participer activement à la rénovation de l'habitat sensible :

- par le rapprochement avec les acteurs du secteur, tels que l'ANAH et SOLIHA,
- par la promotion de la démarche « PROS de l'accessibilité » portée par la Fédération,
- par l'élaboration d'actions partagées entre les acteurs permettant de lever les freins à la massification de ce marché (méconnaissance de la démarche, offre de pré-financement, développement d'une offre conjuguant l'accessibilité et la rénovation thermique...)

Agir en faveur d'une économie sociale et circulaire :

En s'appuyant sur les structures d'insertion développées par la Fédération (le GEIQ Batiment et RhôninserimBTP) pour le soutien à l'emploi de personnels en difficulté dans le cadre des travaux de rénovation, et notamment pour la gestion des déchets occasionnés par ces travaux,

En assurant le lien avec la démarche de planification de la gestion des déchets lancée par la Métropole, et plus particulièrement le groupe de travail « Economie Circulaire » dans lequel les membres de la Chambre professionnelle de Recyclage de BTP RHONE ET METROPOLE sont engagés.

Annexe 4 : engagements spécifiques du Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement Rhône et Métropole

Le CAUE Rhône Métropole intervient en matière de conseil architectural, de sensibilisation et de formation, en particulier dans le domaine de l'éco-rénovation de l'habitat sur la métropole lyonnaise :

- conseil architectural, ponctuel et gratuit, à l'attention des conseils syndicaux de copropriétés, aux côtés de l'agence locale de l'énergie de l'agglomération lyonnaise,
- conseil architectural permanent et gratuit à l'attention des candidats à la construction ou rénovation au sein des différents points conseil répartis sur le territoire de la métropole,
- recensement des professionnels de l'architecture de la région lyonnaise préoccupés de rénovations qualitatives et performantes de l'habitat individuel (appel à manifestation d'intérêt auprès des professionnels et lancement du portail web public « un architecte pour rénover ma maison » à l'attention des propriétaires de maison)
- offre de formation professionnelle sur les thématiques du patrimoine architectural en transition.
- diffusion des bonnes pratiques et valorisation d'opérations exemplaires au travers les sites de l'Observatoire national des réalisations (www.caue-observatoire.fr) et de l'Observatoire régional XX-XXIème (www.archi20-21.fr)

Annexe 5 : engagements spécifiques de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Rhône

Au vu de ses activités, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Rhône souhaite prendre les seuls engagements suivants dans le cadre de la charte ECORENO'V :

- Communiquer et promouvoir l'existence du programme ECORENO'V, en interne et en externe, via les outils de communication de la CMA 69 (journal trimestriel Rhône Métier, site internet... cible de 30 000 entreprises artisanales sur l'ensemble du département du Rhône) et lors d'évènements spécifiques, lorsque cela sera jugé opportun (Journée Développement Durable par exemple) ;
- Communiquer l'existence du programme ECORENO'V auprès des porteurs de projet du bâtiment ;
- Ajouter un axe de formation sur l'éco-rénovation et sur le programme ECORENO'V aux Brevet de Maitrise en lien avec le bâtiment lorsque cela est jugé pertinent et réalisable (pour l'instant seul le Brevet de Maitrise des menuisiers existe).
- Contribuer à la capitalisation et à la valorisation des expériences réussies en matière d'éco-rénovation des logements privés.
- Contribuer aux instances de pilotage.

Annexe 6 : engagements spécifiques de ENEDIS

La participation et l'engagement aux objectifs et ambition de la présente charte s'effectueront dans le strict respect de l'objet social d'Enedis et dans la limite des dispositions légales et réglementaires notamment celles relatives à la protection des données à caractère personnel, des informations commercialement sensibles et du secret industriel et commercial et ce tant vis-à-vis des personnes publiques, que des consommateurs et gestionnaires d'immeubles et plus largement des tiers.

Enedis s'engage à être un partenaire actif de la charte sur les thématiques suivantes :

- **Promouvoir ÉCORÉNO'V** par des actions de communication et être un acteur relais lors d'évènements internes ou externes.
- **Sensibiliser** son personnel en les informant des possibilités de la plateforme ECORENO'V et en les orientant vers le guichet d'accueil porté par l'Agence Locale de l'Energie.
- **.Contribuer aux instances de pilotage** : désigner un représentant participant au comité de suivi élargi et de façon ponctuelle aux autres réunions associées.
- **Echanger avec la Métropole des données et des informations** de nature à rendre compte du contexte de l'éco-rénovation ou d'en permettre le suivi et l'évaluation
- **Rendre compte** des actions menées lors des comités de suivi de la plateforme, et tous les 2 ans environ en amont de la Conférence Énergie Climat.